

Rapport d'audit : Information aux citoyens relative à la taxation, publié en mars 2021 – Saint-Anaclet-de-Lessard

▲ 1 Recommandation : Améliorer les contrôles internes et se doter d'outils et de lignes directrices en matière de gestion et de conformité aux exigences législatives et réglementaires concernant l'information aux citoyens relative à la taxation afin notamment :

- ◆ de s'assurer du respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris les exigences en matière d'accessibilité de documents;
- ◆ de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre par des moyens variés et en temps opportun;
- ◆ de s'assurer de la fiabilité de l'information diffusée;
- ◆ d'identifier et d'extraire plus facilement l'information pertinente.

# par.	Résumé des principales lacunes	Actions à mettre en œuvre pour corriger les lacunes	Responsable	Échéance de la mise en œuvre
À plusieurs étapes de la gestion financière				
21.	L'information fournie aux citoyens concernant la taxation manque de clarté.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le sommaire du budget en relevant les faits saillants par des puces. • Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le sommaire du budget. • Intégrer dans le sommaire du budget les informations suivantes : le taux d'augmentation de la taxe foncière, l'explication des nouveaux transferts gouvernementaux s'il y a lieu, l'explication des principales variations de revenus et de coûts et réévaluer selon les lignes directrices. • Intégrer dans le sommaire du budget une simulation des coûts avec précisions sur les types de services considérés pour une résidence d'une valeur déterminée avec le comparatif de l'année précédente. • Intégrer dans le sommaire du budget un tableau des revenus et des coûts par catégorie, avec le comparatif de l'année précédente et la variation en %. 	Direction générale Direction générale Direction générale Direction générale Direction générale	Décembre 2020 2022 Décembre 2020 Décembre 2020 Décembre 2020

		<ul style="list-style-type: none"> Utiliser dans les communications aux citoyens des termes accessibles et le plus possible constants entre les différents outils de communication et les années. 	Direction générale / Agente de secrétariat	2021-2022-2023
États comparatifs				
27. et 28.	Saint-Anaclet-de-Lessard n'a pas déposé systématiquement, pour chacune des années auditées, ses états comparatifs en séance du conseil comme l'exige le Code municipal du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> Les états comparatifs seront déposés en séance publique et en temps opportun. Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. 	Direction générale	2021
			Direction générale	2022
27. et 29.	Les états comparatifs qui ont été déposés ne respectaient pas l'ensemble des exigences législatives concernant leur contenu. Pour 2018, 2020, le premier état comparatif déposé par Saint-Anaclet-de-Lessard ne présente pas les résultats sur la période telle que définie dans le Code municipal du Québec ni de comparaison avec les résultats de l'année précédente.	<ul style="list-style-type: none"> Les états comparatifs comprendront les résultats sur la période et le comparatif avec l'année précédente. Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. 	Direction générale adjointe / Direction générale	2021
			Direction générale	2022
Budget, PTI et règlement de taxation				
37. et 40.	L'information fournie aux citoyens est parfois inexacte. Plusieurs variations présentées dans le communiqué sur le contexte budgétaire ne sont pas exactes.	<ul style="list-style-type: none"> Suite à la rédaction du sommaire du budget et du rapport du maire sur la situation financière, une vérification sera faite par la direction adjointe afin de s'assurer de l'exactitude des informations transmises. Une vérification des montants indiqués dans les parties non-auditées sera effectuée par la direction générale adjointe. 	Direction générale adjointe / Direction générale	2021
			Direction générale adjointe / Direction générale	2022

37. et 38.	Plusieurs exigences législatives ne sont pas respectées, notamment en matière d'accessibilité et de contenu (pour plus de détails, voir le tableau du paragraphe 38.).	<ul style="list-style-type: none"> • Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. • Le budget sera adopté dans une séance publique exclusive. • Un projet de règlement de taxation sera déposé dans une séance publique précédant d'au moins 2 jours l'adoption du règlement et du PTI. 	<p align="center">Direction générale</p> <p align="center">Direction générale</p> <p align="center">Direction générale</p>	<p align="center">2022</p> <p align="center">2021</p> <p align="center">2021</p>
39.	Pour 2018 et 2019, Saint-Anaclet-de-Lessard a publié un sommaire de son budget dans un journal produit par la municipalité et expédié à chaque adresse civique. Cependant, ni ce sommaire ni aucun autre document diffusé par la municipalité ne permet aux citoyens de comparer les prévisions à celles de l'année précédente.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans le sommaire du budget une simulation des coûts avec précisions sur les types de services considérés pour une résidence d'une valeur déterminée avec le comparatif de l'année précédente. • Intégrer dans le sommaire du budget un tableau des revenus et des coûts par catégorie, avec le comparatif de l'année précédente et la variation en %. 	<p align="center">Direction générale</p> <p align="center">Direction générale</p>	<p align="center">Décembre 2020</p> <p align="center">Décembre 2020</p>
39.	Pour le budget 2020, ce journal n'a pas été envoyé à chaque adresse civique (voir le paragraphe 33. pour les exigences associées).	<ul style="list-style-type: none"> • Le sommaire du budget est intégré dans une édition spéciale du Journal le Contact en début d'année. Cette édition est distribuée à chaque adresse civique. 	<p align="center">Direction générale / Agente de secrétariat</p>	<p align="center">Janvier 2021</p>
44. et 45.	Les projets de règlement de taxation n'ont pas été présentés ou déposés en séance pour les années auditées.	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de règlement de taxation sera déposé avec l'avis de motion en séance publique. • Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. 	<p align="center">Direction générale</p> <p align="center">Direction générale</p>	<p align="center">2021</p> <p align="center">2022</p>

Rapport financier et renseignements afférents				
50. 51. et 52.	<p>Des non-conformités ont été relevés à Saint-Anaclet-de-Lessard (pour plus de détails, voir le tableau du paragraphe 51.). Aucun avis public n'a été publié pour annoncer le dépôt des rapports financiers.</p> <p>Les rapports du maire ne traitent pas du rapport de l'auditeur indépendant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un avis public sera publié pour annoncer le dépôt du rapport financier annuel. • Une résolution sera adoptée par le conseil municipal définissant le mode de diffusion du rapport du maire sur la situation financière. • Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le rapport du maire sur la situation financière, suite à la vérification financière annelle. • Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. 	<p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p>	<p>2021</p> <p>2021</p> <p>2022</p> <p>2022</p>
50. et 53.	<p>Les renseignements présentés relatifs aux résultats financiers sont parfois inexacts.</p> <p>Nous avons relevé plusieurs inexactitudes dans les autres documents non audités accompagnant les rapports financiers et dans les renseignements afférents à ceux-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le rapport du maire sur la situation financière, suite à la vérification financière annelle. • Suite à la rédaction du sommaire du budget et du rapport du maire sur la situation financière, une vérification sera faite par la direction adjointe afin de s'assurer de l'exactitude des informations transmises. • Une vérification des montants indiqués dans les parties non-auditées des états financiers sera effectuée par la direction générale adjointe. 	<p>Direction générale</p> <p>Direction générale adjointe / Direction générale</p> <p>Direction générale adjointe / Direction générale</p>	<p>2022</p> <p>2021</p> <p>2022</p>
55.	<p>La municipalité ne présente pas ses rapports financiers sur son site Web. Elle ne met pas non plus de lien vers le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation où les rapports sont accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite au dépôt du rapport financier, celui-ci sera mis sur le site web. 	<p>Direction générale / Agente de secrétariat</p>	<p>2022</p>

		<ul style="list-style-type: none"> Un lien vers le portrait de la Municipalité du répertoire des municipalités du MAMH sera intégré au site web. 	Direction générale / Agente de secrétariat	2021
Gestion de l'information				
61. et 62.	<p>La gestion de l'information relative à la taxation est insuffisante. La municipalité n'intègre pas la gestion de l'information dans la planification de ses activités. La municipalité ne s'est pas dotée de lignes directrices ni d'outil efficace pour identifier les renseignements à communiquer aux citoyens et le moment opportun pour le faire.</p> <p>La municipalité n'a souvent pas été en mesure d'expliquer les raisons l'ayant menée à mettre de l'avant certains renseignements plutôt que d'autres, dont des variations parfois équivalentes ou plus importantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le sommaire du budget. Intégrer dans le sommaire du budget les informations suivantes : le taux d'augmentation de la taxe foncière, l'explication des nouveaux transferts gouvernementaux s'il y a lieu, l'explication des principales variations de revenus et de coûts et réévaluer selon les lignes directrices. 	<p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p>	<p>2022</p> <p>2022</p> <p>Décembre 2020</p>
61.	Les mesures de contrôle en place s'avèrent insuffisantes.	<ul style="list-style-type: none"> Un aide-mémoire sous forme de calendrier sur la préparation et la diffusion de l'information financière aux citoyens sera préparé et intégrera les exigences législatives et les bonnes pratiques mises en place. Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le rapport du maire sur la situation financière, suite à la vérification financière annuelle. Suite à la rédaction du sommaire du budget et du rapport du maire sur la situation financière, une vérification sera faite par la direction adjointe afin de s'assurer de l'exactitude des informations transmises. 	<p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Direction générale adjointe / Direction générale</p>	<p>2022</p> <p>2022</p> <p>2021</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Une vérification des montants indiqués dans les parties non-auditées des états financiers sera effectuée par la direction générale adjointe. 	Direction générale adjointe / Direction générale	2022
62.	La municipalité ne dispose pas d'outils de travail efficaces pour extraire et sélectionner l'information à rendre disponible aux citoyens, de même que pour en conserver les traces.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans le fichier excel de préparation du budget un comparable des postes budgétaires basé sur les 3 dernières années. • Comptabiliser dans le fichier excel de préparation du budget les dépenses associées à chaque taxe de service. • Des fichiers distincts de préparation du budget sont conservés pour chaque année. • L'adoption d'un règlement pour la publication des avis publics. 	Directrice générale Directrice générale Directrice générale Directrice générale	Décembre 2020 Décembre 2020 Décembre 2020 2022

- ▲ 2 Recommandation :** Bonifier l'information aux citoyens relative à la taxation à toutes les étapes de la gestion financière concernées afin de la rendre claire et suffisante, notamment :
- ◆ en présentant les renseignements de manière à ce qu'ils soient comparables;
 - ◆ en expliquant les variations et les écarts significatifs afin que le citoyen puisse en comprendre la provenance et en évaluer le caractère récurrent.

# par.	Résumé des principales lacunes	Actions à mettre en œuvre pour corriger les lacunes	Responsable	Échéance de la mise en œuvre des actions prévues
37. 39. et 40.	<p>L'information fournie aux citoyens est insuffisante.</p> <p>Le sommaire du budget, ni aucun autre document diffusé par la municipalité ne permet aux citoyens de comparer les prévisions à celles de l'année précédente.</p> <p>Le communiqué est incomplet, notamment parce qu'il n'est pas accompagné du sommaire du budget.</p> <p>La municipalité justifie la hausse du taux de taxes par l'augmentation de dépenses; or, le lecteur ne peut pas lier certaines de ces augmentations à un poste budgétaire précis et l'effet concret sur la variation du compte de taxes n'est pas spécifié.</p> <p>La provenance des variations budgétaires n'est pas expliquée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le sommaire du budget. • Intégrer dans le sommaire du budget les informations suivantes : le taux d'augmentation de la taxe foncière, l'explication des nouveaux transferts gouvernementaux s'il y a lieu, l'explication des principales variations de revenus et de coûts et réévaluer selon les lignes directrices. • Le sommaire du budget est intégré dans une édition spéciale du Journal le Contact en début d'année. Cette édition est distribuée à chaque adresse civique. • Suite au dépôt du rapport financier, celui-ci sera mis sur le site web. • Un lien vers le portrait de la Municipalité du répertoire des municipalités du MAMH sera intégré au site web. 	<p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Direction générale / Agente de secrétariat</p> <p>Direction générale / Agente de secrétariat</p> <p>Direction générale / Agente de secrétariat</p>	<p>2022</p> <p>Décembre 2020</p> <p>Janvier 2021</p> <p>2022</p> <p>2021</p>
54.	<p>L'information incluse dans les renseignements afférents aux rapports financiers est insuffisante.</p> <p>Par exemple, il n'y a pas d'explications des écarts entre le budget et les résultats de l'exercice financier ainsi que de leur provenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices seront définies afin de guider le choix des informations transmises dans le rapport du maire sur la situation financière, suite à la vérification financière annuelle. 	<p>Direction générale</p>	<p>2022</p>

Nom du responsable de l'ensemble du plan d'action de la Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard : Louise-Anne Belzile

Signature

Date

Instructions :

- S'assurer que le plan d'action comporte une ou des actions pour chacune des lacunes. Il se peut qu'une action remédie à plusieurs lacunes.
- S'assurer que les actions correctrices qui seront apportées portent sur tous les aspects de chaque recommandation.
- Le plan d'action est à compléter et à transmettre à la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec au plus tard 3 mois suivant la publication du rapport d'audit. Celle-ci procédera à l'appréciation du plan d'action et vous communiquera le résultat de son analyse.
- Le suivi des recommandations est généralement réalisé, par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, après trois ans suivant la publication du rapport d'audit.